

ABONNEMENT.

| SÉRIEMENT : | |
|----------------------|--------|
| Un an | 30 fr. |
| Six mois | 16 |
| Trois mois | 8 |
| POSTÉ : | |
| Un an | 35 fr. |
| Six mois | 18 |
| Trois mois | 10 |

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

| | |
|---------------------------|-------|
| Annonces, la ligne . . . | 20 c. |
| Réclames, — | 30 |
| Faits divers, — | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES

— Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées en cas de restitution dans ce dernier cas ;
— Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

24 Février 1875.

Chronique générale.

Malgré les résistances de la droite et des bonapartistes, l'article 4^{er} du projet Wallon, sur le Sénat, a été voté dans les proportions suivantes :

| | |
|----------|-----|
| Votants, | 683 |
| Pour, | 422 |
| Contre, | 261 |

L'article 4^{er} contient toute la loi, puisqu'il est ainsi conçu :

« Le Sénat est composé de trois cents membres, deux cent vingt-cinq élus par les départements, et soixante-quinze par l'Assemblée nationale. »

Les autres articles ne sont que la réglementation de l'article 4^{er}.

L'ensemble de la loi sera voté aujourd'hui.

M. Bethmont a demandé, au nom du centre gauche, que la loi sur la transmission des pouvoirs publics soit mise à l'ordre du jour, immédiatement après la loi sur le Sénat.

Malgré les derniers efforts de la droite, une immense majorité a voté cette proposition.

Donc, selon toute vraisemblance, l'ensemble des lois constitutionnelles sera voté aujourd'hui.

A la séance d'hier mardi, M. Raoul Duval a proposé à l'article 4^{er} un article additionnel demandant que les sénateurs ne puissent être pris parmi les membres de l'Assemblée nationale.

Cet amendement n'a été soumis qu'à la prise en considération.

M. Raoul Duval avait espéré que la commission des lois constitutionnelles se serait occupée de ses amendements, entre la séance de lundi et celle de mardi. La discussion et le vote eussent pu, de la sorte, être véritablement sérieux. Il voudrait modifier son amendement de cette manière : « Ces derniers (c'est-à-dire les 75 nommés par l'Assemblée) ne pourront être pris parmi les membres de l'Assemblée, » de façon à en faire la suite de l'article premier du projet Wallon.

« Vous ne voudriez pas, a-t-il dit, puisque vous consentez à faire des sénateurs d'ordre majeur et d'ordre mineur, que l'on pût vous soupçonner de désirer d'appartenir aux premiers. »

M. le président a consulté l'Assemblée, qui a repoussé la prise en considération.

Les bonapartistes et les droites ont voté pour. Les centres et la gauche ont voté contre.

Il est désormais constant que le duc de Broglie a eu une large part, la plus large peut-être, dans l'évolution que vient de faire le maréchal et qui, sous l'apparence d'un acte de désintéressement personnel, constitue une véritable conversion à gauche du gouvernement. Le maréchal, en effet, vient de subir la loi à laquelle jamais il n'aurait voulu se soumettre jusqu'à présent, celle de

rompre avec les deux droites monarchiques et de s'allier nettement au centre gauche. C'est de cette façon qu'on envisageait les événements, chez M. J. Simon, où l'on triomphait hautement. M. de Broglie a poussé à ce beau résultat, à ce sacrifice qui est sa propre condamnation, par une sorte de fatalité expiatoire. Les projets du 16 mai portent aussi leurs fruits. A cette époque, M. de Broglie, ayant voulu sortir du septennat personnel, du vrai terrain de la loi du 20 novembre, a commencé le chemin dont les étapes imprévues l'amènent aujourd'hui à faire le jeu complet des gauches.

Voici comment ses amis qui, du reste, sont furieux contre lui, essaient d'expliquer sa conduite.

Il a été offert au duc, assurent-ils, de former un cabinet de dissolution. Un moment, il a été sur le point d'accepter. Puis la responsabilité d'une pareille tâche l'a effrayé ; il s'est demandé ce que deviendrait le pouvoir présidentiel, dépourvu de toute organisation, si la nouvelle Chambre était radicale. De là une première capitulation et l'avis donné au maréchal de faire une dernière tentative dans le sens de la conciliation.

Puis le duc a songé à se rendre possible pour l'avenir, quand bien même les concessions iraient plus loin qu'il ne le croyait. De là son discours au centre droit, qui a si étrangement surpris et déconcerté ce groupe. Enfin, il est positif que la détermination du 18 n'a été prise qu'après une suprême entrevue entre le Président et son ancien ministre, qui ne l'a point déconseillé, au contraire.

On parle beaucoup d'un entretien des plus vifs que M. de Broglie aurait eu avec un député du centre droit qui aurait adressé des reproches sanglants à l'ancien ministre, l'accusant de nous pousser à des aventures au bout desquelles est la chute du maréchal.

Depuis quelques jours, par suite d'un mot d'ordre venu de Paris, la presse républicaine des départements a complètement cessé d'attaquer M. de Broglie.

Le phénomène est remarquable et significatif ; l'autre matin, à l'hôtel Bagration, le mot d'ordre, donné par M. Thiers en personne, était encore :

« Conciliation ! Conciliation ! Conciliation ! — Tout pour arriver à l'étiquette républicaine. »

Au moment où s'ouvrait la discussion du Sénat, M. H. de Mayol de Lupé écrivait dans l'Union :

« L'Assemblée va discuter le projet de loi sur le Sénat, tel qu'il est sorti des conciliabules de la gauche et des intrigues des meneurs du centre droit.

« Défendu par M. Naquet, approuvé par M. le duc de Broglie, ce projet est le résultat de la plus odieuse des coalitions, parce qu'elle est une coalition de tromperie mutuelle, où les partis abdiquent leurs convictions et cachent leurs drapeaux, pour travailler de concert au service de la Révolution que chacun d'eux se flatte d'exploiter à son profit.

« Les coalisés ont pris la résolution de voter sans discussion. Ils ont besoin d'ombre et de silence, et le sentiment qui les

inspire témoigne du moins qu'ils ont conscience de leur acte et qu'ils en rougissent.

« Nous n'avons plus à dénoncer les périls vers lesquels on précipite la France. L'action va remplacer la parole ; c'est maintenant à l'Assemblée de rendre son verdict.

« La droite est unie et résolue, nous avons la confiance que son union résistera à tous les assauts qui lui seront donnés.

« La situation des royalistes est nettement définie. Nos amis ont soutenu le maréchal contre les deux factions du radicalisme et de l'empire ; le jour où M. de Mac-Mahon s'est laissé choir à gauche, d'où il tombera peut-être aux mains du parti impérial, la droite est devenue l'opposition.

« Dans le nouveau rôle qui nous est imposé, nous pouvons encore servir la France et la monarchie, c'est assez pour nous faire oublier la fatigue de nos luttes et redoubler notre ardeur.

« Le champ des convoitises est ouvert à tous les candidats de République, depuis le tribun de carrefour jusqu'à l'académicien titré.

« Nous croyons que la succession de M. de Mac-Mahon ne tardera pas à être ouverte ; cela donnera lieu peut-être à quelque entreprise de conservation princière ; mais, dans tous les cas, un conflit entre les forces républicaines et les forces bonapartistes nous semble être la conséquence inévitable et dernière de la politique inaugurée par les conseillers du maréchal.

« La France sera mise à l'encan, un César pourra l'acheter ; mais, sous la menace des hontes suprêmes, l'honneur français ne criera-t-il pas vengeance ? Quant à nous, toujours prêts à défendre notre pays, nous garderons dans les mains le drapeau du roi qui restera le signe du rachat et de la délivrance. »

On lit dans l'Avenir militaire :

« Nous sommes en mesure d'annoncer que quelle que soit la composition du nouveau ministère, le général de Cissey conservera le portefeuille de la guerre. »

M. le préfet de l'Allier vient d'être mandé, dit-on, à Paris par le ministre de l'intérieur, qui désire obtenir des détails complémentaires sur la société secrète de Commeny, découverte récemment, et dont un grand nombre de membres ont été arrêtés par le parquet de Moulins. De nouvelles perquisitions ont amené la saisie d'armes.

Parmi les papiers saisis à Commeny, dans l'Allier, à la suite des arrestations opérées dans cette ville pour affiliation à des sociétés secrètes, se trouvent de nombreuses proclamations. Dans l'une d'elles on remarque cette phrase :

« Quant à nous, prolétaires, la seule voie de salut est dans la révolution sociale. »

Deux autres proclamations sont intitulées, l'une : « Commune révolutionnaire, manifeste des employés ; » l'autre : « Manifeste des sous-officiers libérés aux conscrits. » Ces proclamations autographiées, sans nom d'imprimeur, dépassent en violence criminelle les factums de la Commune.

Le Frère Philippe.

(Suite.)

VIII.

Après la Commune, le frère Philippe revint prendre possession de son institut. On le revit aussi simple, aussi modeste, aussi bon, aussi dévoué. Il rentra dans l'humble chambre où il est mort. Il y retrouva le petit lit de fer, la table et la chaise qui en formaient tout le mobilier.

Il réorganisa tous les services, combla les vides que la mort et les maladies avaient faits dans les rangs de son armée.

Il présida toutes les séances du chapitre général du 12 juin 1873. Quoiqu'il mit beaucoup d'insistance à parler aux frères capitulants de l'accablement des années, il ne put parvenir à faire accepter sa démission. Il leur dit dans la dernière séance : « Mes chers frères, bientôt, oui, bientôt vous vous réunirez de nouveau ; et je ne serai plus là : j'aurai été rendre compte à Dieu de mon administration. » Les frères capitulants avaient les yeux remplis de larmes et leur émotion se prolongea lorsque le frère Philippe, d'après le vœu même du chapitre, consacra l'institut au Sacré-Cœur de Jésus.

Pour que nulle consolation ne manquât à sa belle vie, le frère Philippe était, le 4^{er} novembre 1873, aux pieds du Pape. Quoique octogénaire, il avait fait le voyage de Rome sans fatigue comme il l'eût fait aux jours de sa jeunesse.

C'est toujours le mois de novembre que nous rencontrons. C'est le 4^{er} novembre 1792 qu'il est né ; c'est le 6 novembre 1809 qu'il est entré à l'institut des frères ; c'est le 2 novembre 1817 qu'il a fait sa profession ; c'est le 21 novembre 1838 qu'il a été supérieur général ; et c'est le 1^{er} novembre 1873 qu'il était à Rome comme pour prendre congé du chef de l'Eglise avant de prendre congé de la vie, et pour entendre proclamer l'héroïsme des vertus du vénérable de La Salle, dont il poursuivait le procès de béatification avec une si filiale persévérance.

Dès son arrivée dans la capitale du monde chrétien, frère Philippe se rendit au Vatican dans l'espérance de voir le Saint-Père, au moins en séance publique. Frère Philippe était à l'extrémité supérieure de la salle du trône lorsque Pie IX, sortant de son cabinet, l'aperçut et dit à haute voix aux cardinaux et aux prélats qui l'accompagnaient :

— Voilà le frère Philippe qui vient assister au triomphe de l'instituteur de sa compagnie, le vénérable de La Salle.
Le Saint-Père s'approcha ensuite de frère Philippe, lui donna sa main à baiser et lui fit signe de se lever. Il lui adressa avec une paternelle bonté les questions suivantes :

— Vous avez fait un bon voyage ?
— Oui, Très-Saint-Père, Dieu merci.
— Vous paraissez jouir d'une bonne santé ?

— Ma santé n'est rien, Très-Saint-Père, mais celle de votre Béatitude est bien plus précieuse, car elle intéresse tout l'univers catholique.

— Quel âge avez-vous ?
— Très-Saint-Père, je suis de l'âge de votre Béatitude.

— Je savais bien que nous étions à peu près de même âge.

— Oui, Très-Saint-Père, mais pas de la même sainteté sous aucun rapport.

— Quel est ce frère qui est avec vous ?
— Très-Saint-Père, c'est un de mes assistants.

— Bien, bien.

Comme il y avait là un certain nombre d'autres religieux qui, sans doute, venaient faire part au Saint-Père de leur triste position, frère Philippe crut devoir lui dire que, grâce à Dieu, il n'avait rien de fâcheux à lui apprendre de l'institut.

— J'ai bien assez d'autres peines, répondit-il.

— Je ne le sais que trop, Très-Saint Père, reprit frère Philippe.

Voyant qu'il se disposait à passer à un autre groupe de religieux, frère Philippe lui remit une petite offrande.

En la recevant, Sa Sainteté lui adressa cette parole affectueuse :

— Merci pour ce souvenir filial.

Après avoir adressé un discours des plus paternels à la foule qui se pressait autour de lui, le Saint-Père se retira en disant :

— Je bénis de nouveau tout ce bon monde, et encore le frère Philippe.

Le lendemain, frère Philippe se rendit au Vatican, où il eut le bonheur d'être admis en audience particulière. Laissons le vénéré supérieur général raconter lui-même son entrevue avec Pie IX :

« Le Saint-Père fut pour nous d'une bonté impossible à exprimer, dit-il dans une lettre à ses chers frères. Dès notre entrée dans son cabinet, et alors que nous faisons les trois genuflexions d'usage, il nous adressa des paroles d'une extrême bienveillance. Pendant au moins vingt-cinq minutes que dura l'audience, nous pûmes lui parler de nos maisons de France, de celles des colonies, de nos noviciats, de nos élèves, de nos œuvres, etc., et lui-même nous adressa diverses questions à ce sujet, combien de frères, de maisons, d'écoles, d'élèves en France et ailleurs.

Il fit aussi plusieurs questions au cher frère Firmilien (l'assistant qui l'accompagnait) sur son lieu de naissance, son âge, etc. Puis il voulut bien signer diverses demandes de pouvoirs que plusieurs prêtres nous avaient priés de présenter pour eux. Enfin le Saint-Père, nous ayant permis de baiser sa main, nous donna sa bénédiction, à nous et à tous nos chers frères. A notre sortie comme à notre entrée, pendant les trois genuflexions d'usage, il continua de nous adresser des paroles de bienveillance... « Allons, courage ! dans votre utile et laborieuse mission ; courage, en Dieu et pour Dieu !... à samedi. »

Ce jour-là, vers onze heures du matin, plus de cent frères des Ecoles chrétiennes, avec leur supérieur général, se trouvèrent réunis dans la salle du Trône au Vatican. Le Saint-Père, précédé de la cour, entra et prit place sur le trône, ayant à sa droite le cardinal Patrizi, préfet de la sainte congrégation des Rites, et le cardinal Pitra, rapporteur de la cause de béatification et de canonisation du vénérable serviteur de Dieu, Jean-Baptiste de La Salle.

D'autres cardinaux, de nombreux prélats, les prêtres et les religieux de la colonie française assistaient à la cérémonie.

Le frère Philippe et frère Firmilien étaient agenouillés au pied du trône, avec le promoteur de la foi et les avocats, lorsque M^r Bartolini, secrétaire de la sainte congrégation des Rites, commença à donner lecture du décret qui constate des vertus théologiques et cardinales du vénérable de La Salle. Mais le Saint-Père dit à un prélat :

— Ne laissez pas à genoux le frère Philippe ; ce brave vieillard doit être fatigué.

Et frère Philippe dut se lever.

Lorsque la lecture du décret fut finie, le supérieur général adressa en ces termes ses remerciements et ceux de tous ses frères à Sa Sainteté :

« Très-Saint-Père,

« Le Seigneur Dieu tout-puissant, qui dispose tout avec ordre, poids et mesures, principalement en ce qui concerne son Eglise sainte, a longtemps différé le commencement et le progrès de l'œuvre dont il s'agit aujourd'hui, et dont votre Béatitude a bien voulu se préoccuper d'une manière spéciale.

« Depuis près de deux siècles, un ministre du sanctuaire avait sacrifié ses richesses, sa condition et tout lui-même, pour se mettre à la tête d'une société destinée à instruire gratuitement les enfants du peuple, leur apprendre les principes des lettres, mais tout spécialement les devoirs de la sainte religion de Jésus-Christ.

« Par les heureux résultats que l'œuvre de ce vénérable serviteur de Dieu a obtenus dans des contrées aussi différentes les unes des autres par leurs mœurs et leurs habitudes, il est facile de conclure que le vénérable serviteur de Dieu avait bien compris que tout enseignement, pour être véritablement utile aux individus et aux nations, doit être basé sur la religion et non sur les

lois de la philanthropie ou sur celles d'une fausse philosophie.

« Je suis heureux, Très-Saint-Père, de pouvoir dire à votre Béatitude que les disciples du vénérable de La Salle ne se sont point écartés de ces principes, et que, Dieu aidant, il ne s'en écarteront jamais.

« Nous savons, Très-Saint-Père, qu'en agissant ainsi c'est entrer dans les vues de votre Béatitude, qui depuis sa glorieuse et à jamais mémorable exaltation n'a pas cessé un seul instant de se sacrifier pour tout ce qui peut contribuer à procurer la gloire de Dieu, l'honneur de la religion et le bonheur des peuples ! L'univers catholique en est dans l'admiration et aime à proclamer l'illustre Pie IX comme le défenseur de la vérité, le protecteur des arts et des sciences, le bienfaiteur de l'humanité et le père des peuples ; les ennemis de la sainte Eglise sont eux-mêmes obligés d'en convenir.

« Notre humble congrégation ne doit-elle pas aussi sa diffusion dans les diverses parties du monde à votre tendre sollicitude et à ces bénédictions si paternellement données et si fréquemment répétées ?

« Aujourd'hui, Très-Saint-Père, votre Béatitude met le comble à ses bontés en publiant l'héroïcité des vertus de notre vénéré fondateur.

« Aussi nous trouvons-nous dans l'impossibilité de pouvoir lui offrir des actions de grâces dignes de tant de faveurs.

« Cependant, Très-Saint-Père, nous avons encore à exprimer aux pieds de votre Béatitude un désir qu'Elle trouvera, j'en suis certain, légitime : celui de voir se continuer et mener à bonne fin la cause dont votre Sainteté a bien voulu s'occuper en ce jour, si mémorable pour nous.

« Quant à notre dévouement à la sainte Eglise, à ce siège à jamais célèbre, ainsi qu'à l'illustre et infaillible Pontife qui l'occupe si glorieusement, il sera de tous les jours de notre vie. Et de plus, Très-Saint-Père, nous ne cessons d'adresser au Ciel nos plus ferventes prières pour qu'il mette bientôt un terme aux calamités qui affligent si profondément le cœur paternel de votre Béatitude ; j'en prends l'engagement pour moi et pour mes confrères ; et afin d'affermir cette double résolution et lui donner toute son efficacité, je prie votre Béatitude de vouloir bien accorder sa sainte bénédiction à celui qui, en ce moment, a l'insigne honneur de se trouver à vos pieds, comme aussi à tous les autres enfants de La Salle. »

Pie IX contemplait d'un regard plein de douceur ce frère vénérable, et écoutait avec plaisir cette parole à la fois humble et ferme qui, depuis trente-cinq ans, enseignait les petits enfants et commandait à des milliers d'hommes épars sur le globe et luttant presque partout entre l'admiration des bons et la haine des méchants.

(A suivre.)

JULES DELMAS.

Etranger.

ESPAGNE.

Nous lisons dans la correspondance Larrat :

Les grandes neiges rendront impossibles pendant quelques jours les opérations militaires dans nos provinces basco-navarraises. Il est même probable que la difficulté de ravitailler les troupes alphonstistes, qui se fortifient sur le mont Esquinza, et la ligne beaucoup trop étendue de l'Aria (les chemins sont impraticables) hâtera la retraite des alphonstistes sur la ligne de l'Ebre.

La ville de Pampelune sera donc soumise à un nouveau blocus plus rigoureux encore que le dernier, et devra tôt ou tard ouvrir ses portes au roi Charles VII.

D'après la *Correspondencia*, la mortalité, surtout parmi les jeunes filles, y a été effrayante ; les comestibles avaient atteint des prix fabuleux : Bœuf, 4 fr. la livre ; chien ou cheval, 3 et 4 fr. ; une chèvre, 80 fr. ; un œuf, 30 centimes ; une poule, 12 fr.

Le gouvernement de Madrid se décide à avouer sa grande défaite de Lacar. Plusieurs de ses généraux sont destitués ou rappelés ; quelques-uns soumis à des conseils de guerre.

Des officiers et des soldats expieront à Cuba leur fuite à Larraga, qui a mis en péril, disent nos ennemis, les jours et la liberté du fils de Dona Isabel.

Le fameux Moriones qui a commandé cinq fois déjà l'armée libérale sous les drapeaux *Prim*, *Amédée*, *République*, *Serrano*, *Don Alphonse*, succomba aussi cette fois ; Laserna partage sa disgrâce.

Quelle mobilité vertigineuse dans les commandements militaires de l'armée libérale ! Hélas ! Quesada et Echague, les nouveaux chefs des armées du Nord et du Centre, ne recueilleront pas plus de lauriers contre nous que leurs devanciers.

Pourtant une nouvelle levée de soixante-dix mille hommes vient d'être décrétée, c'est la sixième depuis la coalition de Cadix. En les additionnant, on arrive au chiffre phénoménal, pour la population de l'Espagne, de six cent mille hommes.

N'allez pas croire que cette masse énorme de soldats a mordu la poussière sur les champs de bataille de l'Espagne carliste. Une partie des conscrits est venue grossir nos rangs, une autre a émigré ; une troisième, la plus nombreuse, a été libérée moyennant deux ou trois mille pesetas. Les contributions rentrant difficilement, le gouvernement de Madrid trouve, dans ces levées, un moyen de remplir tant soit peu ses caisses littéralement vides.

Pendant que don Alphonse s'épuise en vains efforts et condamne la conduite de ses chefs à Lacar, le roi Charles VII complète sa cavalerie et récompense le courage des siens. Après avoir fait connaître les grades accordés aux généraux Mendiri, Berriz, Perula et Egana, nous sommes heureux d'enregistrer les suivants :

Les maréchaux de camp (généraux de division), MM. de Valdespina et don Francisco Saballs, marquis d'Alpens, ont été nommés lieutenants généraux ; les généraux de brigade Munez et d'Yparaguirre, maréchaux de camp ; les colonels don Carlos Calderon et Rodriguez Iturralde, généraux de brigade.

Faute d'espace, nous n'en citons pas d'autres, mais nous devons une mention toute spéciale à S. A. R. Mgr le comte de Bardi, qui est entré le premier, à cheval, dans la ville de Lacar. C'est par erreur qu'on a attribué cet acte, non plus de courage, mais de témérité, à Mgr le duc de Parme, en traduisant l'ordre du jour de S. M. le roi Charles VII, daté d'Estella, 5 courant.

Nouvelles militaires.

D'après des informations, que nous donnons sous toutes réserves, la commission de l'armée aurait examiné un contre-projet d'organisation militaire créant quatre bataillons au lieu de trois, chaque bataillon à quatre compagnies avec un seul capitaine. Le ministre de la guerre serait entièrement opposé à cette idée.

Les expériences sur le bataillon à quatre compagnies se poursuivent dans les régiments de la garnison de Paris. — La dernière a eu lieu samedi dernier. On y a établi qu'une colonne d'infanterie en marche s'allongeait en une heure du quart de sa longueur primitive. — Que serait-ce donc après une marche forcée, sur une route encombrée de voitures et des obstacles de toute sorte que sème une armée sur son passage ?

Les examens subis par les officiers de l'armée territoriale et de la réserve n'ont pas jusqu'ici été fort satisfaisants. En général, ce qui est manœuvre et règlement purement militaire est convenablement appris ; le reste de l'examen, topographique, administration, fortifications, laisse beaucoup à désirer. Ces observations ont été présentées par tous les jurys d'examen.

Il est probable que, quoi qu'il arrive à propos de la suppression ou du maintien du capitaine en second dans l'infanterie, le 4^e régiment de tirailleurs algériens et quelques bataillons de chasseurs à pied seront supprimés.

D'après nos informations, l'école de guerre, dont l'établissement avait d'abord été projeté à Saint-Cloud, serait créée définitivement à Versailles.

Chronique Locale et de l'Ouest.

NOS DÉPUTÉS.

Sur l'article 1^{er} du contre-projet Wallon (Sénat élu pour trois quarts par les Conseils généraux, etc., et pour un quart par l'Assemblée nationale),

Ont voté pour : MM. le vicomte de Cumont, Maillé, Max Richard, Montrieux ;

Ont voté contre : MM. Châtelain, Delavaud, Joubert, J. de la Bouillierie, comte de Maillé, Mayaud, comte Durfort de Civrac.

Il est inexact, comme le bruit s'en est répandu dans les campagnes, que les premiers

exercices de l'armée territoriale doivent commencer prochainement.

Un journal militaire annonce, en effet, que le travail des bureaux est trop peu avancé pour que les réunions puissent avoir lieu avant six mois.

Il n'y a dans les visites faites par la gendarmerie, visites qui ont causé une certaine émotion, qu'une mesure administrative nécessitée par l'exécution de la loi, et qui ne peut avoir aucune conséquence directe ni indirecte.

La compagnie concessionnaire du chemin de fer de Bressuire à Poitiers a envoyé des ingénieurs à Parthenay, afin de chercher des terrains pour l'emplacement de la gare et le point où sera construit le pont qui doit être jeté sur le Thouet. Ce pont exigera de grands travaux, car il est destiné à relier deux collines hautes et escarpées. La science des ingénieurs saura triompher de ces difficultés.

La construction de la caserne se poursuit très-activement.

La ville de Saint-Malo fait élever une statue à Châteaubriand, dont les restes ont été déposés, selon son vœu, au rocher du Grand-Bé.

L'œuvre de M. Millet est à peu près terminée ; elle représente l'auteur du *Génie du Christianisme* dans l'attitude de la méditation et sera érigée sur l'une des places de la ville, avec la mer pour horizon.

L'inauguration doit avoir lieu le 12 août prochain, anniversaire des funérailles de Châteaubriand.

On s'occupe toujours beaucoup du phylloxera et de ses ravages, dont on cherche à se garer le mieux possible, faute d'un bon remède destructeur.

Un décret du maréchal-président vient étendre la prohibition d'importation en Algérie des ceps de vigne provenant de la France, prohibition qui avait été prononcée, il y a deux ans environ, pour tous les ceps de vigne, quelle que fut leur provenance.

Tous les envois de fruits frais, de végétaux ou de colis dans lesquels des sarments ou feuilles de vigne seraient employés comme enveloppe, couverture ou emballage des produits expédiés, sont également prohibés.

On espère par ce moyen préserver nos jeunes vignobles algériens de l'invasion du terrible insecte.

Nous résumons, d'après une correspondance de Rome, les intéressants détails qu'elle contient sur une des promenades du Souverain-Pontife, à laquelle assistait notre évêque, M^r Freppel.

On sait que chaque jour vers midi, après son déjeuner, Pie IX fait une promenade dans les jardins du Vatican, s'il fait beau, ou dans les galeries, quand la saison est mauvaise. A celle de samedi dernier, M^r d'Angers avait l'honneur de l'accompagner, ainsi que les cardinaux Bérardi et Orégia, M^r San Miniatielli, aumônier du Sacré Palais, M^r Pacca, majordome, M^r Ricci, maître de la chambre apostolique, et les autres prélats de la maison de Sa Sainteté. Par dérogation aux lois de l'étiquette, M. l'abbé Grimault, secrétaire de Monseigneur, avait été invité à faire partie du cortège. Puis venaient le général Kanzler, ancien ministre de la guerre, et les officiers de service, parmi lesquels notre évêque avait été heureux de rencontrer le baron Capaletti, dont le fils est présentement au noviciat des PP. Jésuites d'Angers.

En sortant de sa chambre, le Pape a traversé les appartements où le public est ordinairement admis, à l'heure de la promenade. Un grand nombre de personnes se tenaient, ce jour-là, sur le passage de Sa Sainteté, qui les bénissait, ainsi que les objets présentés par chacun. Dans une salle plus grande se trouvaient réunis en cercle une cinquantaine d'autres personnes de tout pays, Français, Italiens, Américains, Belges, Anglais, etc., tous se rencontraient là, dans un même sentiment de foi et de respect, pour présenter leurs hommages au Souverain-Pontife et recevoir sa bénédiction. L'excellent Pape allait de l'un à l'autre avec une bonté touchante, s'informant de chacun, de sa nationalité, de sa demande de bénédiction avec attention. Quant il eut terminé le cercle, Pie IX éleva la voix pour exhorter la petite assemblée qui s'était mise à genoux : « — Il ne suffit pas, a-t-il dit, de faire bénir par le Pape des chapelets et des médailles, il faut servir » s'en servir, pratiquer toute la religion catholique » que, afin que Dieu nous fasse miséricorde »

» l'heure de la mort. » Ces paroles devraient être gravées dans l'esprit de tous ceux qui reçoivent quelque objet de piété béni par le Souverain-Pontife.

Ensuite eut lieu la promenade intime à laquelle le public n'est pas admis. Ce long parcours dans les galeries du Vatican, au milieu des chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculpture, ces salles où brillent à chaque pas les noms de Raphaël, du Titien, du Pérugin, de Michel-Ange, etc. : ces collections incomparables d'objets précieux offerts aux Papes par les empereurs et les rois, hommages magnifiques de tous les temps et de tous les pays ; ces inscriptions chrétiennes exhumées des catacombes et encadrées dans l'or sur les parois de marbre des galeries, une bibliothèque unique dans le monde par la richesse et la rareté de ses manuscrits, tous ces détails suffiraient à intéresser l'homme le plus indifférent, si son attention n'était captivée par la vue du Pape lui-même, du vénérable Pie IX qui s'avance avec toute la majesté de son grand âge et de ses vertus.

Arrivé à l'extrémité de la bibliothèque, le Souverain-Pontife s'est arrêté et s'est entretenu familièrement avec sa suite. M^r d'Angers n'était pas le moins fréquemment interpellé. On comprend le charme qui résultait, pour l'assistance, de cette conversation tout intime, enjouée et sérieuse tour à tour. Après un quart d'heure, Sa Sainteté s'est remise en marche vers un autre point du palais. Une dernière halte, plus longue que la précédente, a eu lieu dans une grande salle où se tiennent d'ordinaire ceux qui travaillent à la bibliothèque Vaticane ; puis le Pape est rentré dans ses appartements. Cette promenade avait duré environ une heure.

Agriculture.

L'ÉCHENILLAGE ET LES OISEAUX.

Monsieur le directeur,

Au moment où tous nos administrateurs recommandent l'échenillage, je m'adresse à vous, monsieur, pour vous prier de me prêter l'appui de votre estimable journal, afin de prouver que, malgré la volonté de tous, cette opération est impraticable.

Ceux sur lesquels l'administration a le droit de compter, à cause de leur bonne volonté et de leur obéissance, les cantonniers ne peuvent, malgré leur bonne volonté, arriver à ce qu'on leur demande, quoique munis d'instruments propres à cet effet et opérant dans des lieux ouverts et débarrassés de toutes embûches. Chacun de ces modestes employés a environ 200 arbres sur la route qu'il a à entretenir, on lui fournit le plus souvent des aides et il n'arrive pas à mener cette besogne à bien.

Comment peut donc faire un propriétaire ou fermier qui possède des terrains entourés de haies, des bois où il ne peut pénétrer et des marais qui sont couverts d'eau jusqu'à une époque où l'échenillage est inutile ?

Cette loi sur l'échenillage est du 26 ventôse an IV ; à cette époque on a su faire cette trouvaille ; et, chaque année, MM. les préfets la rappellent à MM. les maires, les commissaires de police, les gardes champêtres et gendarmes. Ces derniers dressent là-dessus quelque procès-verbal, et c'est tout : le but proposé est atteint. Nous n'avons pas moins de chenilles après qu'avant, mais la loi a été observée partout, puisque dans chaque département il y a eu quelques contrevenants. Cette opération s'est donc faite partout ; c'est ce que doivent écrire MM. les préfets à M. le ministre de l'agriculture. Il n'en est pas ainsi pourtant ; les employés subalternes savent très-bien que l'échenillage est impossible, ils donnent quelques preuves de leur surveillance en dressant un procès-verbal ou deux, et ils sont par ce moyen à l'abri des reproches.

Il y a un seul moyen pour remédier à ce mal, et on ne l'emploie pas pour ne pas changer les habitudes. Ce moyen simple et facile consiste à protéger les oiseaux. Tous les êtres volatiles consomment les chenilles, et le moineau, qui est un de ceux à qui on fait une guerre acharnée, sans s'en expliquer le motif, rend sous ce rapport les plus grands services. Les naturalistes prétendent qu'une couvée de moineaux engloutit tous les jours un millier de ces insectes ; on peut se rendre compte, d'après cela, ce que deviendraient nos récoltes, si on se privait de ces auxiliaires si utiles à l'agriculture. Ce que font les moineaux, les oiseaux de toute espèce doivent le faire ; au moment des

couvées, les récoltes ne sont pas mûres, néanmoins chacun de ces êtres pourvoit à la nourriture de ses petits.

Il serait donc nécessaire, monsieur le directeur, que des instructions fussent données par MM. les préfets à tous leurs agents, pour qu'ils exercent une surveillance de tous les instants pour protéger les petits oiseaux ; ces instructions sont surtout nécessaires au commencement du printemps, pour empêcher le dénichage et le commerce des petits oiseaux. Ce commerce est illicite, la loi est formelle à cet égard, et après, ceux qui prennent des nichées d'oiseaux sont-ils moins coupables que ceux qui les chassent plus tard ? Je ne le crois pas.

Protégeons les oiseaux, et la loi du 26 ventôse an IV sera inutile.

Je cesse, monsieur le directeur ; intéressez-vous, je vous prie, à mes pauvres protégés, je vous en serai très-reconnaissant et vous rendrez un signalé service à l'agriculture.

Veuillez agréer, etc.

Faits divers.

On télégraphie de Marseille, le 49 février :

« La neige ne fond pas encore dans les Alpes-Maritimes. Autour de Cannes et de Nice, il règne un vent glacial. Ce matin, à Marseille, le thermomètre marquait un degré au-dessous de zéro. »

Mercredi matin, la neige est tombée à Lyon en si grande abondance que la circulation a été un moment interrompue. Le dégel a succédé promptement à cette bourrasque.

Une grande quantité de neige est tombée en Italie, où le froid est très-vif. A Rome, le thermomètre est descendu, il y a quelques jours, le matin, à 8 degrés au-dessous de zéro.

On signale une habitude excellente, que nous pourrions emprunter aux chemins de fer espagnols :

Moyennant un ticket de 50 centimes, les personnes qui accompagnent des voyageurs ont le droit de pénétrer dans les salles d'attente et de stationner sur le quai jusqu'au départ du train.

Les sommes produites ainsi sont centralisées et partagées entre le bureau de bienfaisance et la caisse de secours des vieux employés.

Pourquoi ne pas faire de même chez nous ? Cela ferait plaisir bien souvent aux familles des partants et cela augmenterait les ressources des pauvres gens.

La *Vie pratique* donne la recette d'un plat qui porte le nom respectable de *Morue à la Bénédicte* :

Prenez 500 grammes de belle morue blanche et préalablement dessalée, mettez-la bouillir dans l'eau avec six grosses pommes de terre jaunes parfaitement épluchées ; laissez une heure sur le feu. Retirez votre morue de l'eau, enlevez soigneusement les arêtes et la peau, écrasez-la dans un mortier avec vos pommes de terre, qui doivent être à peu près défilées ; délayez avec un demi-litre de lait, mettez 125 grammes de beurre, la moitié de la peau d'un petit citron, ou, mieux encore, d'une orange, et, lorsque votre pâte est aussi fine que possible, beurrez un moule de fer blanc, versez la composition, recouvrez-la de chapelure épaisse, faites gratiner avec feu dessus et dessous, laissez cuire environ trois quarts d'heure à un feu très-doux ; servez chaud.

Courrier Financier.

Les nouvelles politiques semblent plus satisfaisantes, et les cours de nos fonds publics s'en ressentent. Le 5 0/0 est à 102.70, le 3 0/0 est à 65.30. Les obligations des grandes Compagnies touchent ou dépassent 300, celles des Charentes se paient 278 ; quant aux obligations des *chemins Nantais*, elles sont très-fermes à 230 et 251.25. Cette ligne qui complète le réseau des Charentes en le conduisant à Nantes offre beaucoup d'avenir. Il ne faut pas oublier que son point de départ est une ville de cent mille habitants, que le coût kilométrique du chemin de fer est très-peu élevé et que le trafic est assuré. Un placement de cette nature à plus de

6 0/0 est une bonne fortune dont le capital doit profiter. Bertaux.

Dernières Nouvelles.

Versailles, 23 février 1875.

On s'attend à une séance assez longue. M. Buffet fera tout son possible pour que le vote d'ensemble ait lieu aujourd'hui.

La séance d'hier est l'objet de toutes les conversations dans la galerie des Tombeaux.

On commente beaucoup l'absence de M. Thiers au vote.

Il est certain que l'ancien chef du pouvoir exécutif s'est abstenu avec préméditation.

Il est furieux du résultat de la séance et aurait préféré que tout échouât.

Le bruit court que le ministère nouveau sera demain à l'Officiel.

On assure que le centre droit ne s'est montré aussi favorable au projet Wallon que pour pouvoir s'en approprier une large part.

On ajoute, d'un autre côté, que le maréchal a encore gardé l'illusion qu'il lui sera possible de n'accorder aux gauches qu'une faible proportion dans la répartition des portefeuilles.

Il aurait choisi un ministère plus centre droit que centre gauche, et encore ne dépasserait-il pas la nuance Cézanne.

M. Buffet, pour ménager la gauche, insisterait pour y faire entrer un membre de la gauche modérée.

L'attitude de M. Buffet dans la discussion du projet Wallon est sévèrement blâmée dans quelques groupes.

Versailles, 2 h. 1/2.

On fait courir le bruit que la droite serait résolue à donner sa démission en masse.

Rien ne confirme jusqu'ici cette nouvelle.

La droite s'est réunie à l'hôtel des Réservoirs pour arrêter sa ligne de conduite dans la suite de la discussion.

Les républicains relèvent la tête, avant que le vote définitif ne soit émis.

Autant ils ont cédé devant les exigences du centre droit, autant ils se promettent de poser leurs conditions après la victoire.

Les républicains se promettent d'exiger des modifications immédiates dans le personnel administratif et surtout dans les municipalités, qui vont être appelées à élire les sénateurs ; ils tenteront tout pour faire, selon leur expression, tourner la boussole en leur faveur. Au reste, ils ne se sont pas laissés surprendre par le succès, ils ont déjà leur personnel tout prêt pour la Chambre future et pour le Sénat.

Les comités républicains se livrent, dit-on, depuis quelques jours, à une propagande dévorante dans les casernes.

Les bonapartistes se remuent aussi.

On assure que M. Rouher vient d'envoyer aux comités bonapartistes départementaux une circulaire relative aux examens du prince impérial, et où il explique que, s'il n'a pas eu le n° 4, c'est qu'il ne savait pas assez bien l'anglais.

Il promet en plus, dans cette réclame, que le prince impérial gardera les traditions glorieuses de l'Empire ; qu'il vengera Waterloo et Sedan ; qu'il mettra à la raison les parlementaires et les avocats ; enfin que Woolwich sera un second Brienne.

On assure, d'un autre côté, que l'impératrice Eugénie vient de réaliser douze millions de francs, toujours sous forme de bons remboursables à dix fois leur valeur.

Pour les articles non signés : P. GODDET.

Un beau FOULARD d'une certaine valeur a été trouvé lundi et déposé au bureau de police, où le propriétaire pourra le réclamer.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N° 4669. — 20 Février 1875.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures : Achille Ricourt ; — Installation provisoire ; — Le royaume de Dakar ; — Dom Guéranger ; — L'enterrement d'un suicidé militaire ; — Les marchés aux fleurs de Paris ; — Le pigeonier militaire du Jardin d'acclimatation. — Hyotoko, nou-

velle japonaise, par M. Peyremal (suite). — Les Théâtres. — Revue financière de la semaine. — Nouveaux chants du soldat, par M. Déroutelle. — Faits divers. — Le capitaine Letourneur-Hugon. — Le banquier Fenzi. — Echees.

Gravures : Installation provisoire, d'après le tableau de M. E. Lambert. — Achille Ricourt. — Le royaume de Dakar ; petits marabouts apprenant à lire le Coran ; — La mosquée de Dakar ; — Pirogues yoloï dans la baie de Dakar. — Dom Guéranger, abbé de Solesmes, à son lit de mort ; — Vue générale de l'abbaye de Solesmes ; — Entrée de l'abbaye ; — Vue intérieure de l'église ; — Le cloître de l'abbaye de Solesmes. — L'enterrement d'un suicidé militaire. — Les marchés aux fleurs de Paris. — Le pigeonier militaire du Jardin d'acclimatation. — Le capitaine Letourneur-Hugon. — M. Fenzi. — Rébus.

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de cette semaine :

M. Léon Renault, préfet de police. — Événements d'Espagne : colonne carliste en marche dans le Guipuzcoa ; soldats prisonniers à Estella ; combat dans le village de Lacar, près de Puente-la-Reina. — S. A. R. la princesse Louise de Belgique. — S. A. R. le prince Philippe de Saxe-Cobourg et Gotha. — Mariage de la princesse Louise de Belgique et du prince Philippe de Saxe-Cobourg et Gotha au palais royal de Bruxelles. — Hôtel des Monnaies : salle des balanciers, où sont frappées les nouvelles pièces de cinq francs. — Voyage dans le grand Océan austral : l'île de Kerguelen ; les glaces du cercle polaire antarctique. — Vagabonds réfugiés dans les carrières d'Amérique. — Une réunion d'hiver. — Rébus.

AVIS IMPORTANT.

En tête du numéro de cette semaine de l'Univers illustré on trouvera les détails relatifs à la PRIME EXCEPTIONNELLE ET GRATUITE que ce journal offre à ses abonnés. Un numéro sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

E. BARASSÉ, imprimeur-libraire-éditeur, 83, rue Saint-Laud, à Angers.

LES GRANDES INDUSTRIES DE L'ANJOU

Par MM. EUGÈNE GASTÉ et F. HERVÉ-BAZIN.

Quatrième et Cinquième Livraisons.

FONDERIES. — TOILES ET MOUCHOIRS DE CHOLET.

Cet ouvrage, orné d'une Carte industrielle et agricole de l'Anjou, de belles gravures sur bois et de dessins lithographiques, est publié par livraisons de 50 centimes, au nombre de 25 environ, adressées franco aux souscripteurs.

Les livraisons ne sont pas vendues séparément. — On souscrit chez M. BARASSÉ, éditeur.

Comité des Concours Poétiques de Bordeaux, 7, rue Cornu.

APPEL AUX POÈTES.

Le quatorzième Concours Poétique, ouvert à Bordeaux le 15 février, sera clos le 1^{er} juin 1875. — Dix médailles or, argent, bronze, seront décernées.

Demander le programme, qui est adressé franco, à M. ÉVARISTE CARRANCE, président du Comité, 7, rue Cornu, à Bordeaux (Gironde). — Affranchir.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

Lundi 4^{er} mars 1875.

AVEC LE CONCOURS DE

M^{lle} ALLONZIEUX, des Bouffes-Parisiens, et M^{lle} MARIE RENÉ, spécialement engagée pour la *Fille de madame Angot*, Une seule représentation de

La Fille de madame Angot

Opéra bouffe en 3 actes, paroles de MM. Clairville, Siraudin et Koning, musique de Charles LECOQ.

M^{lle} ALLONZIEUX remplira le rôle de Clairette.

M^{lle} Marie RENÉ remplira le rôle de M^{lle} Lange.

Orchestre complet. — Quatre-vingts costumes nouveaux, d'après les dessins de Grévin.

Les engagements de M^{lle} ALLONZIEUX et de M^{lle} RENÉ expirant le jeudi 4 mars, il ne pourra être donné qu'une SEULE représentation de cet ouvrage.

Vu les frais occasionnés par cette soirée, le prix des places sera le même que pour la première représentation de *Giroflé-Girofla*.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h. ».

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison Abel Pilon, de Paris.

RHUMATISMES, GOUTTE, SCIATIQUE

Il n'est pas de remède plus efficace contre les rhumatismes aigus ou chroniques, la goutte et ses dérivés, que l'**Elixir Anti-Rhumatismal** de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix. Un seul flacon suffit ordinairement pour obtenir une prompte guérison. 20 années de succès et nombreuses attestations. Prix : 40 fr. le flacon. Envoi contre un bon de poste.

Dépot dans les principales pharmacies.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, darlres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie MÈNIÈRE, place du Pilori.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement

faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N° 45,270.

PHTHISIE. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 74,442.

Courmes, par Vence (Alpes-Maritimes), juillet 1871.

Depuis que je fais usage de votre bienfaisante Revalescière, je ressens une nouvelle vigueur, la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.

Je vous en exprime toute ma reconnaissance.

MEYFFRET, curé.

Cure N° 68,415.

M. Lacan père, de 7 ans de Paralyse des jambes, des bras et de la langue.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil.,

60 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMON, épicerie, rue Saint-Jean ; M. GONDRAND, épicerie, rue d'Orléans ; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :

5 heures 50 minutes du matin.
11 — — — — —
6 — 10 — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 40 minutes du matin.
10 — 40 — — — —
5 — 35 — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 FÉVRIER 1875.

| Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | |
|---------------------------------------|--------|---------|---|---|--------|---------|----|------------------------------------|--------|---------|---|
| Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | |
| 3 % jouissance décembre. . . | 64 | 65 | » | Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . . | 700 | » | » | Canal de Suez, jouiss. janv. 70. | 531 | 25 | » |
| 4 1/2 % jouiss. septembre. . . | 93 | 75 | » | Crédit Mobilier | 485 | 1 | 25 | Crédit Mobilier esp., j. juillet. | 885 | » | » |
| 5 % jouiss. novembre | 101 | 75 | » | Crédit foncier d'Autriche . . . | 550 | » | » | Société autrichienne, j. janv. . . | 655 | » | » |
| Obligations du Trésor, t. payé. | 467 | 50 | » | Charentes, 400 fr. p. j. août. . | 335 | » | » | OBLIGATIONS. | | | |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857 | 222 | » | » | Est, jouissance nov. | 540 | » | 1 | Orléans. | 301 | 50 | » |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 453 | » | » | Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov. | 922 | 50 | » | Paris-Lyon-Méditerranée. . . . | 298 | » | » |
| — 1865, 4 % | 479 | 50 | » | Midi, jouissance juillet. | 565 | » | » | Est. | 296 | » | » |
| — 1869, 3 % | 312 | 50 | » | Nord, jouissance juillet. | 1142 | 50 | 2 | Nord. | 304 | 75 | » |
| — 1874, 3 % | 284 | 75 | » | Orléans, jouissance octobre. . . | 935 | » | » | Ouest. | 294 | 50 | » |
| — 1875, 3 % | 451 | 50 | » | Ouest, jouissance juillet, 65. . | 590 | » | » | Midi. | 295 | 25 | » |
| Banque de France, j. juillet. . . | 3995 | » | » | Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill. | » | » | » | Deux-Charentes. | 281 | » | » |
| Comptoir d'escompte, j. août. . | 563 | 75 | 3 | Compagnie parisienne du Gaz. . . | 900 | » | 3 | Vendée. | 252 | » | » |
| Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill. | 480 | » | » | Société immobilière, j. janv. . . | 70 | » | 5 | Canal de Suez. | 510 | » | » |
| Crédit Foncier colonial, 250 fr. | 300 | » | » | C. gén. Transatlantique, j. juill. | 240 | » | 5 | | | | |
| Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p. | 905 | » | » | | | | | | | | |

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 2 novembre 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 45 minutes du matin, express-poste.
6 — — — — —
9 — — — — —
1 — 31 — — — —
4 — 12 — — — —
7 — 27 — — — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — — —
9 — 50 — — — —
12 — 38 — — — —
4 — 44 — — — —
10 — 28 — — — —

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CHEIGNON-GERBAULT.

Les créanciers de la faillite du sieur Cheignon-Gerbault, marchand de farines, demeurant à Saumur, sont invités à se présenter, le vendredi 26 février 1875, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic de ladite faillite et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Le commis-greffier assermenté, (98) L. BONNEAU.

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON NEUVE

Située à Saumur, rue de Poitiers, Anciennement rue du Champ-de-Foire.

Occupée par la boulangerie de la Société de Secours mutuels et appartenant aux époux Etienney.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M^e SANZAY, notaire. (76)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LA BELLE PROPRIÉTÉ DE L'ALLEU

Située près le bourg de Saint-Hilaire-Saint-Florent, à trois kilomètres de Saumur, sur le bord de la route de Saint-Florent à Gennes, comprenant :

Maison de maître, deux fermes, terres, prés, vignes et bois-taillis, d'une contenance totale de 54 hectares 78 ares 42 centiares.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance de suite.

MAISON

Rue d'Orléans,

Anciennement occupée par M. Milou, libraire.

S'adresser à M. LORRAIN, plâtrier, ou à M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après le décès de M. LESAGE-HUPEAU,

Au Pont-Foucharde, commune de Bagueux.

Le dimanche 28 février 1875, à midi,

Il sera procédé, par M^e Méhous, notaire à Saumur, au domicile de M^{me} veuve Lesage-Hupeau, au Pont-Foucharde, commune de Bagueux, à la vente du mobilier dépendant de la communauté d'entre les époux Lesage-Hupeau.

A la requête de M^{me} veuve Lesage, son héritière, sous bénéfice d'inventaire.

ON VENDRA : Batterie de cuisine, tables, lits, chaises, armoires, rideaux, couettes, matelas, traversins, draps de lits, serviettes, glaces, pendules, garniture de cheminée, garde-robe d'homme, statuettes, objets d'art, grande quantité de livres, tableaux, gravures, orangers en pots et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour Noël prochain,

UNE MAISON

Rue Basse-Saint-Pierre, n° 10.

S'adresser à M. PINEAU-PRIER.

COMMUNE DE NUEL.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Nueil prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics, qu'il sera procédé, à la Mairie de Nueil, le dimanche 14 mars 1875, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

1° 2,040 mètres courants de terrassements. 2,742 f. 40
2° 5,165 mètres courants d'empierrement. 6,261 80
3° Travaux d'art. 1,886 23
4° Somme à valoir pour travaux imprévus. 109 57
Total. 11,000 »

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. l'Agent-Voyer cantonal de Vihiers, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

A VENDRE

DE SUITE,

BELLE PETITE PROPRIÉTÉ

Située route de Varrains.

S'adresser, pour traiter, chez M^e ROBINEAU, notaire à Saumur, ou chez M^{me} PERRON, rue de la Petite-Douve, n° 28. (67)

A CÉDER

DE SUITE,

Pour cause de décès,

UNE BOULANGERIE

PARFAITEMENT ACHALANDÉE,

Située à Saumur, au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER DE SUITE

UN FONDS

DE MARCHALERIE

Situé à Chemellier, commune de Gennes.

S'adresser à M. GRIMAUD, à Chemellier. (93)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Rue de l'Échelle.

S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (567)

Un ménage demande un emploi. Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

MAGASIN DE TRIPERIE

M. CLÉMENT TESSIER

A l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir, à Saumur, rue de la Tonnelle, maison Nay-Chatillon, un magasin pour la vente de la triperie, grand double, et tous les articles de ce commerce. (88)



Agrandissement des Magasins

DE

LA GLANEUSE

Pendant les réparations

LES

MAGASINS SONT TRANSFÉRÉS

29, Rue Saint-Jean, 29.

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 100 »
— Grande carte de France, montée sur toile en rouleau pour bureaux. 25 »
MICHELET (J.). Histoire de France et de la Révolution, 23 vol. in-8°. 132 »
DARISTE, grand prix Gobert en 1867 et 1868. Nouvelle Histoire de France, 8 forts volumes in-8°. 72 »
Histoire de France populaire et contemporaine, avec les légendes historiques, par M. Duruy, 8 volumes illustrés. 80 »
Histoire de la Révolution française, par Lacretelle, 8 vol. in-8°. 40 »
Histoire des Français, par Lavallée. Magnifique édition de bibliothèque, 6 vol. in-8°. 48 »
Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 volumes in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 »
La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 150 gravures sur acier. 90 »
La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Maugé, 2 vol. in-fol. 200 »
LAROUSSE. Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle, 15 volumes. 600 »
(20 francs par mois.)
Dictionnaire de la conversation, 16 volumes grand in-8°. 200 »
Dictionnaire français illustré, par Dupuy de Vorepierre, 4 vol. in-4°, avec 20,000 gravures. Prix, broché, 85 fr., et relié en 2 vol. 100 »
Grand Dictionnaire de la langue française, par Littré, 4 vol. in-4°. 125 »
Bellié. Grand Dictionnaire d'histoire naturelle, par d'Orbigny, nouvelle édition considérablement augmentée, 23 vol. et 300 pl. color. en 3 vol. 400 »
Arts somptuaires, par Hangard-Maugé, 4 vol. in-4°, chromo. 600 »
Art pour tous, par C. Sauvageot, 12 vol. ornés de gravures, 360 »
Décoration et ornementation, par Liégeois, 125 planches. 125 »
Chimie générale appliquée aux arts et à l'industrie, par Barruel, 7 vol. in-8°. 50 »
PELOUZE et FRÉMY. Traité de chimie générale analytique, industrielle et agricole, 7 vol. gr. in-8°. 120 »
BALZAC. Soule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères, 24 vol. in-8°. 180 »
Pantheon des Illustrations françaises au XIX^e siècle. Chaque volume relié, doré, se vend séparément. 100 »
Le volume se compose de 40 portraits, biographies et autographes. 125 »
Des Quatre-vingt. Grandes illustrations de G. Doré, 362 planches, 2 vol. gr. in-folio. 120 »
DANTE. Enfer, 1 vol. illustré par G. Doré, in-folio. 100 »
— Purgatoire et Paradis, 1 vol. in-folio, 100 »
60 planches. 100 »
Les Jardins. Splendide édition Maugé, 1 vol. in-folio. Grand prix de l'Exposition. 100 »
Les grandes sautes, par Turgen, 10 vol. in-4°, avec gravures. 150 »

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Opéras-Comiques et Opérettes, Morceaux détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous les instruments ; Musique religieuse, Musique militaire, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc.

Envoi franco des Catalogues

Comprenant les grands Ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,